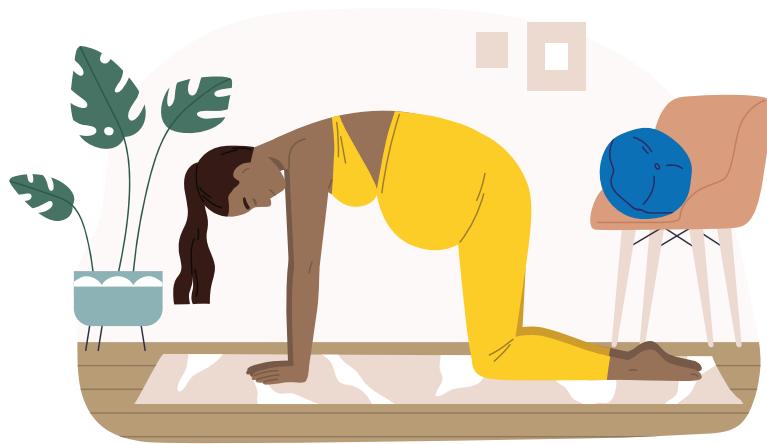


Les vaccins antigrippaux pendant la grossesse

Ce qu'il faut savoir



Toute personne enceinte devrait recevoir le vaccin antigrippal.

Les vaccins contre l'influenza (la grippe) sont **vivement recommandés** à toute personne enceinte et peuvent être administrés en tout temps pendant la grossesse. Les personnes enceintes sont aussi plus vulnérables aux infections grippales sévères. En effet, les changements qui se produisent dans l'organisme pendant la grossesse peuvent affecter le système immunitaire, le cœur et les poumons. De plus, une infection grippale grave pendant la grossesse peut nécessiter une hospitalisation et nuire à la santé du bébé.

La vaccination contre la grippe pendant la grossesse aide à vous protéger, vous et votre bébé.

Si vous êtes enceinte, vous faire vacciner contre la grippe est le meilleur moyen de **vous protéger, vous et votre bébé**, contre la grippe saisonnière. Le vaccin antigrippal :

1. réduit le risque d'accouchement d'un mort-né et/ou d'accouchement prématuré dû à la grippe,
2. réduit le risque que le bébé soit petit pour son âge gestationnel ou de poids insuffisant à la naissance à cause de la grippe,
3. réduit la probabilité d'hospitalisation due à la grippe, et
4. protège le nouveau-né contre une infection grippale sévère jusqu'à ce qu'il puisse se faire vacciner à l'âge de 6 mois.

Pour plus de détails sur la protection conférée au bébé par la vaccination pendant la grossesse, consultez notre fiche d'information : *[Les vaccins pendant la grossesse : ce qu'il faut savoir](#)*.

Il est sans danger de recevoir un vaccin antigrippal pendant la grossesse.

Les vaccins antigrippaux sont administrés pendant la grossesse depuis des dizaines d'années et ont un bon dossier d'innocuité. Il n'y a aucune preuve qu'ils causent du tort à la personne enceinte ou au fœtus.

Il y a trois catégories de vaccins antigrippaux en usage au Canada :

les vaccins inactivés contre l'influenza (VII), le vaccin antigrippal recombinant (VAR) et les vaccins vivants atténués contre l'influenza (VVAI).



- Les **vaccins inactivés contre l'influenza (VII)** contiennent une version inactivée (tuée) du virus de la grippe. Ils sont sûrs pendant la grossesse. Par exemple, durant la pandémie de grippe (H1N1) de 2009, 100 000 personnes enceintes au Canada et près de 500 000 personnes enceintes en Europe ont reçu des vaccins contre la grippe pandémique H1N1. Ces vaccins contenaient des virus de la grippe inactivés. La surveillance des personnes vaccinées n'a révélé aucun problème lié à l'innocuité.
- Le **vaccin antigrippal recombinant (VAR)** apprend à l'organisme à reconnaître une petite protéine à la surface du virus de la grippe. L'organisme peut ensuite reconnaître et combattre le virus de la grippe si la personne devient infectée. Les scientifiques réunissent encore des données sur l'innocuité de ce type de vaccin antigrippal, mais rien ne montre qu'il n'est pas sûr pendant la grossesse.
- Le **vaccins vivants atténués contre l'influenza (VVAI)** contiennent une forme atténuée (affaiblie) du virus de la grippe vivant. Les VVAI peuvent être administrés aux personnes dont le système immunitaire est sain, mais ils ne sont pas recommandés à celles dont le système immunitaire est affaibli. **Il n'existe pas encore suffisamment de données sur l'innocuité du VVAI pendant la grossesse. C'est pourquoi vous ne devriez PAS recevoir un VVAI si vous êtes enceinte.**

Il est sans danger de recevoir un vaccin antigrippal pendant l'allaitement.

Il n'y a aucune preuve qu'un vaccin antigrippal n'est pas sûr pour les personnes qui allaitent ou leurs bébés. Si vous allaitez, vous pouvez recevoir un VII, un VAR ou un VVAI. Les trois sont sûrs.

Où vous procurer votre vaccin antigrippal?

Adressez-vous à votre médecin, votre infirmier ou infirmière, votre pharmacien ou pharmacienne, votre sage-femme ou votre service de santé publique local pour vous faire vacciner contre la grippe. Vous pouvez aussi consulter le site Web du ministère de la Santé de votre province ou territoire pour savoir où les vaccins contre l'influenza (antigrippaux) sont offerts.

Références

Agence de la santé publique du Canada. (2023.) Vaccination et grossesse : Pendant la grossesse. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/immunisation-vaccins/vaccination-grossesse-pendant.html>

Comité consultatif national de l'immunisation. (2025.) Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2025-2026. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-saison-2025-2026.html>

Comité consultatif national de l'immunisation. (2023.) Directives mises à jour sur la vaccination antigrippale pendant la grossesse. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-directives-mises-jour-vaccination-antigrippale-pendant-grossesse.html>

Comité consultatif national de l'immunisation. (2022.) Vaccins antigrippaux recombinants : Une déclaration supplémentaire du chapitre sur la grippe du guide canadien d'immunisation et déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2022-2023. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/vaccins-antigrippaux-recombinants-declaration-complementaire-guide-canadien-immunisation-vaccination-antigrippale-2022-2023.html>

Guide canadien d'immunisation. (2025.) Immunisation durant la grossesse et l'allaitement. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-3-vaccination-populations-particulieres/page-4-immunisation-durant-grossesse-allaitement.html>